

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 DU ROÉÉ sur les sujets abordés dans les
séances de travail du 2 et 3 mai 2017 (Besoins en entreposage et
prévision de la demande)

Gaz Métro - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite
Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017 Phase 2

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3987-2016 PHASE 2

***PLAN D'APPROVISIONNEMENT : PRÉVISION DE LA DEMANDE POUR LE MARCHÉ DES
PETIT ET MOYEN DÉBITS***

1. Références :

- i) R-3987-2016 Phase 2, Gaz Métro-6, Document 1, B-0079,
page 58, tableau 17;
- ii) R-3987-2016 Phase 2, Gaz Métro-6, Document 1, B-0079,
page 59, lignes 11 à 24.

Préambule

(i) Le distributeur présente au tableau 17 ses prévisions pour les livraisons de gaz naturel pour les années 2018 à 2021 pour la clientèle à petit et moyen débits (PMD).

LIVRAISONS GAZ NATUREL 2018-2021 PETIT ET MOYEN DÉBITS

DESCRIPTION		10 ⁶ m ³
1 Livraisons anticipées au 30 septembre 2017		2 728,0
2	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(15,4)
3	Économies d'énergie hors programmes	(28,4)
4	Énergies nouvelles	(3,0)
5	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(25,2)
6	Normale climatique	(5,5)
7	Impact du 29 février	-
8	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ et D ₄ , D ₅	(0,2)
9	Maturation des nouvelles ventes	77,3
10 Livraisons anticipées au 30 septembre 2018		2 727,5
11	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(15,9)
12	Économies d'énergie hors programmes	(28,4)
13	Énergies nouvelles	(3,0)
14	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(27,3)
15	Normale climatique	(3,2)
16	Impact du 29 février	-
17	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ et D ₄ , D ₅	(9,9)
18	Maturation des nouvelles ventes	73,4
19 Livraisons anticipées au 30 septembre 2019		2 713,1
20	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(15,9)
21	Économies d'énergie hors programmes	(28,3)
22	Énergies nouvelles	(3,0)
23	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(35,0)
24	Normale climatique	(3,2)
25	Impact du 29 février	2,6
26	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ et D ₄ , D ₅	-
27	Maturation des nouvelles ventes	72,1
28 Livraisons anticipées au 30 septembre 2020		2 702,4
29	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(15,9)
30	Économies d'énergie hors programmes	(28,2)
31	Énergies nouvelles	(3,0)
32	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(37,0)
33	Normale climatique	(3,2)
34	Impact du 29 février	(2,6)
35	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ et D ₄ , D ₅	-
36	Maturation des nouvelles ventes	71,4
37 Livraisons anticipées au 30 septembre 2021		2 683,9

(ii) Gaz Métro présente les variables utilisées pour calculer la demande prévisionnelle. Les lignes 11 à 24 présentent plus spécifiquement les variables « mesures d'économies d'énergie » et « énergies nouvelles ».

« **Mesures d'économies d'énergie** : *Les économies d'énergie réalisées grâce au PGEÉ (15,4 10⁶m³ en 2018) affecteront à la baisse les livraisons prévues. Ces économies d'énergie sont évaluées à partir des économies brutes associées aux différents programmes et excluent les économies d'énergie attribuables à des mesures d'efficacité énergétique conçues pour les nouvelles constructions, ces dernières étant intégrées directement à la maturation des nouvelles ventes. La mise en place de mesures d'efficacité énergétique provenant d'initiatives autonomes des clients, qualifiées de « hors programme » aura également un effet important à la baisse sur les livraisons (28,4 10⁶m³ en 2018).*

Énergies nouvelles : *Le volet « énergies nouvelles » concerne l'impact des projets en géothermie et en biomasse sur les volumes. La perte de volumes de gaz naturel relative à ces deux formes d'énergie a été évaluée à 3,0 10⁶m³ par rapport à 2017. Ces volumes sont évalués en fonction des consommations historiques de clients qui ont signifié leur intention de transférer leur consommation vers ces énergies alternatives. » (Nous soulignons.)*

Demandes :

1.1. Lors de la séance de travail du 2 mai 2017, le ROÉÉ a compris que pour la prévision de livraison des PMD, le calcul des économies de la mise en place de mesures d'efficacité énergétique provenant d'initiatives autonomes des clients, qualifiées de « hors programme », provenait de l'application au contexte de Gaz Métro d'un taux utilisé par BC Fortis nommé « économies naturelles ». Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension du ROÉÉ.

1.1.1. Veuillez donner des exemples de mesures hors programme provenant d'initiatives autonomes des clients qui n'auraient pas bénéficié des aides financières du PGEÉ.

1.1.2. Dans la référence (i), il est indiqué que les économies d'énergie attribuables au PGEÉ au 30 septembre 2018 seraient de 15,9 10⁶m³. Dans la référence (ii), il est écrit que les économies d'énergie attribuables au PGEÉ seraient de 15,4 10⁶m³ en 2018. Veuillez expliquer la différence entre la référence (i) et la référence (ii) pour les économies d'énergie attribuables au PGEÉ prévues pour 2018.

1.1.3. Veuillez commenter le fait que les mesures provenant d'initiatives autonomes des clients (les mesures hors programme) généreraient près du double des économies d'énergie réalisées par Gaz Métro auprès des PMD dans le cadre du PGEÉ (28,4 10⁶m³ contre 15,9 10⁶m³ en 2018).

1.1.4. Veuillez fournir la méthodologie pour calculer le facteur provenant de BC Fortis nommé « économies naturelles », avec les références à l'appui.

1.1.5. Veuillez présenter les raisons qui expliquent l'utilisation du facteur de BC Fortis nommé « économies naturelles ».

1.1.6. Veuillez indiquer si Gaz Métro utilise intégralement le taux de BC Fortis nommé « économies naturelles » intégralement ou s'il adapte le taux à son contexte spécifique.

1.1.6.1. Si oui, veuillez expliquer comment, références à l'appui.

1.1.6.2. Sinon, veuillez expliquer pourquoi.

1.1.7. Veuillez indiquer si la méthodologie incluant l'utilisation du facteur de BC Fortis nommé « économies naturelles » dans le calcul des économies de m³ a déjà été vérifiée par une expertise.

1.1.7.1. Si oui, veuillez fournir le rapport d'expertise.

1.1.8. Veuillez présenter la formule utilisée pour calculer la variable d'efficacité énergétique « hors programme ».

1.1.9. Veuillez indiquer si, en fin d'année, Gaz Métro fait une comparaison entre les économies réelles et les économies prévisionnelles pour la variable d'efficacité énergétique « hors programme ».

1.1.9.1. Si oui, veuillez fournir cette évaluation pour les 5 dernières années.

1.1.9.2. Sinon, veuillez indiquer pourquoi.

1.1.10. Considérant que les clients PMD n'ont pas de vendeurs attirés, veuillez indiquer comment sont calculées les économies d'énergie prévisionnelles liées à la « [consommation historique] de clients qui ont signifié leur intention de transférer leur consommation vers [les] énergies alternatives ».

1.1.11. Veuillez indiquer si, en fin d'année, Gaz Métro fait une comparaison entre les économies réelles et les économies prévisionnelles pour la variable « Énergies nouvelles ».

1.1.11.1 Si oui, veuillez fournir cette évaluation pour les 5 dernières années.

1.1.11.2. Sinon, veuillez indiquer pourquoi.